

Calendrier de gestion du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020

1. Volet I : Aide financière au maintien, au développement et à l'optimisation des services de transport en commun	
Actions	Échéances
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2016	31 juillet 2018
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2017	30 septembre 2018
Dépôt du rapport d'un auditeur externe pour l'année 2018	15 mai 2019
Dépôt du rapport d'exploitation pour l'année 2018	15 mai 2019
Facultatif : Dépôt des pièces justificatives pour recevoir l'aide à l'optimisation des services	31 mai 2019
2. Volet II : Aide financière au transport collectif régional	
2.2 Transport collectif en milieu rural	
2.2.1 Organisation et exploitation de services de transport collectif	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt du rapport d'exploitation, du plan de développement des services et du plan de réinvestissement des surplus	Le second versement est conditionnel au dépôt de ces documents
2.2.2 Étude de besoins et de faisabilité	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt de l'étude de besoins et de faisabilité et des pièces justificatives	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.2.3 Aide financière pour favoriser l'interconnexion des services de transport collectif	
Actions	Échéances
Dépôt d'un devis de projet	30 septembre 2018
Dépôt du rapport de projet	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.3 Transport interurbain par autobus	
2.3.1 Aide financière pour le maintien et l'amélioration des services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	En tout temps pendant toute la durée du programme
Dépôt du rapport d'exploitation de l'organisme admissible	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.3.2 Aide financière pour le développement des services de transport interurbain par autobus	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt du rapport d'exploitation du projet	Au plus tard trois mois après la fin du projet

2.3.3 Aide financière pour contrer l'abandon imminent d'un service de transport interurbain par autobus	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	En tout temps pendant toute la durée du programme
Dépôt du rapport d'activité	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.3.4 Aide financière pour pallier un abandon de services dans le cadre d'une décision de la Commission des transports du Québec	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	En tout temps pendant toute la durée du programme
Dépôt d'une reddition de comptes trimestrielle	Chaque trimestre suivant l'autorisation ministérielle du projet
Dépôt d'un rapport d'activité	Au plus tard trois mois après la fin du projet
2.3.5 Aide financière pour l'acquisition et le développement d'outils technologiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt du rapport démontrant la réduction et l'évitement des émissions de gaz à effet de serre résultant du projet et des factures attestant les coûts engagés	Au plus tard trois mois après la fin du projet
3. Volet III : Aide financière à la réalisation d'études, à la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile et au fonctionnement des centres de gestion des déplacements	
3.1 Réalisation d'études	
Actions	Échéances
Dépôt d'un devis de projet	30 septembre 2018
Dépôt d'une copie de l'étude et du rapport de projet comprenant les données financières	Au plus tard trois mois après la fin du projet
3.2 Promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile	
Actions	Échéances
Dépôt d'un devis de projet	31 août 2018
Dépôt d'un rapport annuel d'activité	Au plus tard trois mois après la fin du projet
3.3 Fonctionnement des centres de gestion des déplacements	
Actions	Échéances
Dépôt d'une demande d'aide financière	30 septembre 2018
Dépôt d'un bilan des activités, d'une description des résultats obtenus par rapport aux objectifs et des états financiers	Au plus tard trois mois après la fin de l'année financière de référence de l'organisme admissible